

Séance du 30 juin 2014 à 20 heures 15

Commune de Labastide - Marnhac – Salle du Château

Aujourd'hui, Lundi trente juin deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Labastide-Marnhac –Salle du Château

Etaient présents :

**62 titulaires dont 3 possédant une procuration
9 Suppléants dont 2 possédant une procuration**

- TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit), Mme GARRIGOU Isabelle (sup),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit),
Mme LASFARGUES Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit)
procuration de Mme BOYER Noëlle (tit), Mme BOUIX Catherine
(tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit),
M. SINDOU Géraud (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN
JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), Mme. HAUDRY Sabine
(tit), M. COLIN Henri (tit), M. DELPECH Bernard (tit), M. COUPY
Daniel (tit), Mme BONNET Catherine (tit), M. HUREAUX Roland
(tit) procuration de Mme RIVIERE Brigitte (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit),
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARD Michel (sup),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),
M. FOURNIER Christian (tit),
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC

M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
Mme SALANIE Jacqueline (sup) procuration de REIX Jean-Albert
(tit),

LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM

M. SABOT Aimé (tit), M. VIVIER Jean-Luc (sup),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (tit),
M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup),
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. CHATAIN Thierry (tit) procuration de M. CANCEIL Philippe (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit), LIAUZUN Christian (tit),

MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

M. DECREMPS Frédéric (sup),
M. FIGEAC Philippe (tit),
M. BERNIOT Pierre-Jacques (sup) procuration de M. BORIES Olivier
(tit),

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY

M. FERNANDEZ Pierre (tit),
M. GILBERT Joël (tit), M. DESTRUDEL Jacques (sup),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit),
M. LAVAU Pascal (tit), M. DIOT Fabrice (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

SAINT MEDARD
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

AR PREFECTURE

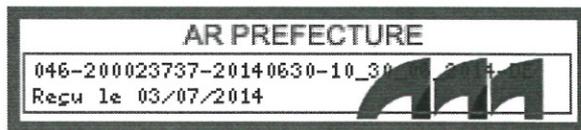
046-200023737-20140630-10_30_06_2014-DE
Reçu le 03/07/2014

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

ADMISTRATIF – Ressources humaines
Objet : Indemnité au Comptable

A été adopté à L'UNANIMITE

Affiché
Le 10 JUIL. 2014



GRAND
CAHORS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 30 juin 2014
Rapporteur : Jean PETIT

Rédacteur : Christine BRU
Service : Ressources humaines

Objet : Indemnité au Comptable

Le 2 octobre 2012, le Grand Cahors décidait de demander le concours du Comptable du Trésor pour assurer les prestations de conseil.

L'assemblée communautaire accordait une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Considérant le départ de Monsieur Patrick ZAHRA, Comptable du Trésor le 30 novembre 2014 et la nomination de son successeur, Monsieur Paul GUIONNET au 1^{er} décembre prochain à la Trésorerie Principale de Cahors,

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'accorder l'indemnité à Monsieur Patrick ZAHRA selon les mêmes modalités que celles décidées lors du Conseil communautaire en date du 2 octobre 2012, au prorata de la durée effective de ses fonctions à la Trésorerie ;
- b- D'accorder l'indemnité à Monsieur Paul GUIONNET dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} décembre 2014 ;
- c- De préciser que les crédits sont inscrits au Budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

